

TRANSFERT DES AXES VERS LE CSE
DIRECTION TGV IC AU 1ER JUIN 2025

EXPLICATIONS

Fin 2024 la Direction annonçait la réorganisation du périmètre RCAD. Après avoir cogité deux scénarios c'est celui du transfert des agents de la relation clients à distance vers la direction de TGV IC qui a été retenu.

La CFDT n'a pas souhaité cette réorganisation qui une fois de plus touche les agents de la relation clients. Elle est intervenue à de nombreuses reprises sur les sujets emploi, formation, parcours professionnels, déroulement de carrière, organisation du travail et avons sommé la Direction de TOUT METTRE EN ŒUVRE pour que chaque agent soit accompagné afin de comprendre les éventuels impacts du transfert sur son organisation personnelle et/ou professionnelle.

Le point « À DATE » dans le cadre de ce projet de réorganisation et suite à de nombreux échanges entre agents, représentants CFDT et direction :

EST-CE QUE JE VAIS DEVOIR DÉMÉNAGER POUR TRAVAILLER AILLEURS ?

Non, les sites RCAD existants sont maintenus, ton LPA (Lieu Principal d'Affectation) ne change pas

EST-CE QUE MES HORAIRES VONT CHANGER ? JE PEUX CONTINUER À TÉLÉ-TRAVAILLER ?

Non, les roulements et horaires des sites ne changent pas. Le télétravail est maintenu.

EST-CE QUE JE VAIS CHANGER DE CHEF ? D'OPÉRATEUR CPS ? DE RÉFÉRENT FORMATION ? DE SUPERVISEUR ?

Non, le lien managérial est maintenu au sein des UO.

Pas de changement d'opérateur CPS non plus (sauf lorsqu'il n'existait pas d'opérateurs CPS au niveau de l'UO RCAD, dans ce cas, un nouvel opérateur CPS est prévu arriver au sein de l'UO pour s'occuper exclusivement des agents RCAD)

DE QUI JE DÉPENDRAI POUR LES PROCHAINES NOTATIONS ?

Tes évaluations annuelles seront toujours effectuées par ton manager de proximité, ton nouveau périmètre de notations sera celui du CSE de la Direction de TGV IC. Le dossier de réorganisation rend le nouveau périmètre éligible au RH910 (Garanties individuelles et collectives)



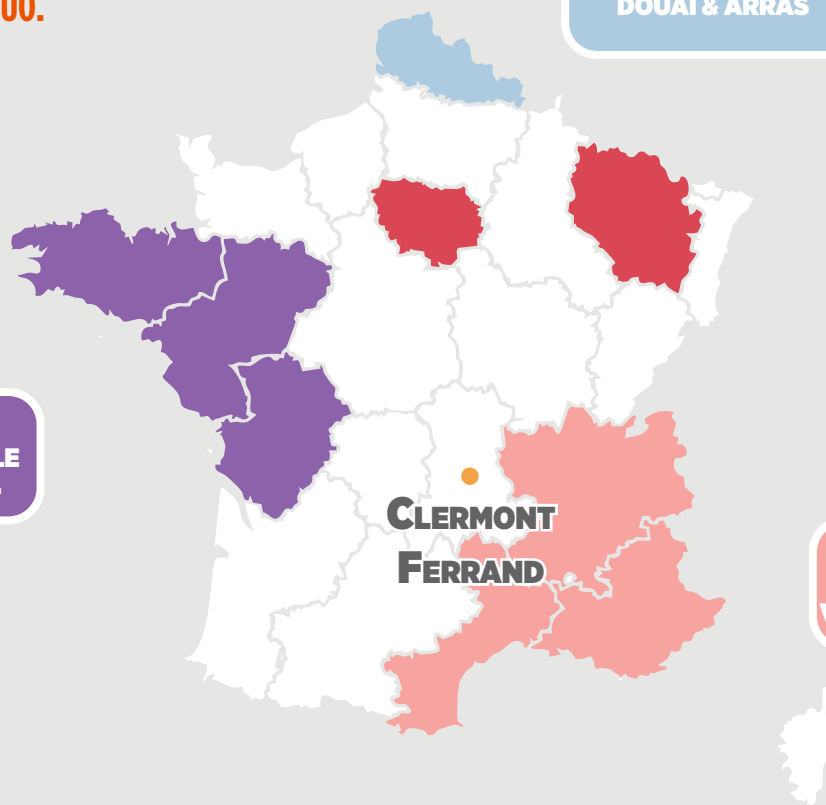
**LE PROJET S'ARTICULE AUTOUR
DE 4 UO.**

**UO NORD
DOUAI & ARRAS**

**UO EST
PARIS- ST DENIS
NANCY.**

**UO ATLANTIQUE
NANTES, VANNES, LE
MANS & POITIERS.**

**UO SUD-EST
MARSEILLE, BÉZIERS,
VALENCE & CHAMBÉRY.**



ALORS QUE LES AGENTS DU RCAD DE CLERMONT N'AVAIENT DÉJÀ PAS ÉTÉ TRANSFÉRÉS DANS LES AXES TGV, AUJOURD'HUI LA DIRECTION REFUSE DE LES PRENDRE EN COMPTE DANS SON PROJET ! POUR LA CFDT, À CLERMONT COMME AILLEURS, LA TOTALITÉ DES AGENTS QUI EFFECTUENT LE MÊME MÉTIER DOIVENT BÉNÉFICIER DES MÊMES DROITS (ORGANISATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL, PARCOURS PRO, RÉMUNÉRATION)

**EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS SOCIALES VOUS ALLEZ DÉCOUVRIR DE
NOMBREUSES NOUVEAUTÉS AU SEIN D'UN CSE GÉRÉ PAR LA CFDT**

EXCLUSIVITÉ CSE DIRECTION TGV-IC

- Chèques Vacances (550€*), Chèques Lire (120€),
 - Subvention Sport et Culture (70€),
- Compte Culture 120 € (ciné, etc...), CESU (500€*),
- Chèque cadeaux Noël Enfants - de 16 ans (50/60/70€),
 - Chèque naissance (70€),
 - Parcs d'attractions,
 - Séjours,
 - Croisières,
 - Thalasso,
- IFE (Indemnité pour frais d'études),
 - GymLib (accès fitness...)

**LES CSE SONT CONSULTÉS DU 16 AVRIL AU 22 MAI,
POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOS REPRÉSENTANTS CFDT !**

